93B 5187

Chez Cottes

VALTECH

Société Anonyme au Capital de 1 927 114 F
Siège Social : Immeuble Lavoisier - 4 place des Vosges - Quartier Gambetta
LA DEFENSE V - 92400 COURBEVOIE

RCS NANTERRE B 389 665 167

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
10 AOUT 1998
DÉPOT N° 19853

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 1998

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de **Messieurs Maurice SEVE** et **Maurice GAVAGGIO** de leurs fonctions respectives de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant, décide de nommer en remplacement, pour la durée restant à courir de leur mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998 :

- la société **BASIC**, sise 2 place des Cordeliers - 69002 LYON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

- **Monsieur Jean-Pierre LAZARO**, demeurant Impasse des Cèdres - 69730 GENAY, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES TITULAIRES D'ACTIONS POURVUES DE DROIT DE VOTE.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

- la société **FIDREX,** représentée par **Monsieur Didier NATTAF**, sise 14 rue de la Pépinière 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° B 392 345 260,
 en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire,

- **Monsieur Michel TERRADOT**, de nationalité française, né le 19 avril 1958 à PARIS, demeurant 14 rue de la Pépinière - 75008 PARIS,
 en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES TITULAIRES D'ACTIONS POURVUES DE DROIT DE VOTE.

HUITIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée des présentes à l'effet d'effectuer les formalités légales.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE DES TITULAIRES D'ACTIONS POURVUES DE DROIT DE VOTE.

Bon pour copie conforme